



## COMPTE RENDU CHSCT 76 DU 24 03 2017

Au regard de l'ordre du jour, nous avons longtemps hésité à reprendre la déclaration liminaire du dernier CHSCT. Nous y dénonçons une fois de plus les ordres du jour pléthoriques qui ne laissent pas le temps aux membres des CHSCT d'aborder sereinement les débats et qui évacuent systématiquement certains points pourtant obligatoires par manque de temps. Cependant, comme nous n'avons aucunes réponses à nos déclarations liminaires, nous nous sommes abstenus.

### **1) Approbation des procès-verbaux des séances du 7 décembre 2016 et du 9 janvier 2017**

Approuvés

### **2) Décès de nos deux collègues, à la DIRCOFI Nord et à la DRFIP**

Nous déplorons tou(te)s ces événements tragiques qui se sont produits en dehors du lieu de travail. Même si nos directeurs n'ont pas vu de « signe avant coureur », nous devons rappeler ici que la démarche stratégique d'austérité et de rentabilité a forcément des incidences sur la santé, l'hygiène et la sécurité des agents !!! Nous regrettons aussi qu'il faille un tel événement pour que le directeur adjoint de la DIRCOFI Nord daigne siéger au CHSCT.

à la DIRCOFI :

Le ressenti de la brigade au niveau du suivi psychologique est que le délai d'un mois pour la prise de rendez-vous auprès du psychologue est inacceptable !!! L'administration devrait veiller à ce que le psychologue désigné soit un peu plus disponible.

Les agents soulignent le problème des visites obligatoires annuelles qui n'ont pas été effectuées en 2016...

En réponse, le médecin de prévention nous indique qu'elle fonctionne en mode dégradé : elle prend cependant toutes les démarches particulières et/ou personnelles.

Sur la démarche du suivi psychologique, elle nous précise que le psychologue n'intervient que sur sa demande : ce n'est pas un psychologue de l'administration.

Elle confirme les délais trop longs de prise de rendez-vous. Elle précise qu'en cas d'urgence l'agent peut prendre rendez-vous avec son médecin traitant ou un psychologue.

Elle souligne cependant le rôle essentiel qui a été joué par les acteurs de la prévention, notamment pour le soutien des familles.

à la DRFIP :

L'assistante sociale, le médecin de prévention et le psychologue ont été sollicités et ont joué également tout leur rôle auprès des familles.

La direction nous demande d'être vigilants et d'attendre l'inhumation avant de faire quoi que ce soit. Nous lui rappelons notre sens des responsabilités !!!

Sur la possibilité d'une demande d'enquêtes du CHSCT pour les deux services concernés, les organisations syndicales demandent un prochain CHSCT fin avril afin de se donner le temps de la réflexion.

### **3) Point d'étape de la situation du centre des finances publiques au Havre**

Le rapport d'expertise est enfin parvenu à la direction et nous sera « présenté » par un représentant de la direction générale, lors d'une réunion prévue le 04 avril à Rouen.

La direction locale refuse de communiquer sur ce rapport avant cette réunion...

Nous lui indiquons alors que cette date ne nous convient pas.

De plus, le médecin de prévention déplore ne pas avoir été associé en amont à cette réunion et ne sera pas disponible.

Nous demandons donc à la direction de revoir la date et le lieu de cette réunion : nous souhaitons depuis le début de ce dossier que les agents du Havre soient informés, donc que la réunion se tienne au Havre, avec les collègues !!!

### **4) Présentation du Guide Ministériel de la prévention du risque Amiante dans la gestion des bâtiments**

### **5) Présentation de la Note d'Orientation Ministérielle 2017**

Ces deux points, présentés par l'inspecteur santé sécurité au travail, sont l'occasion de revenir sur l'état des Diagnostics Techniques Amiante (DTA) dans nos administrations.

Pour la Douane, la mise à jour des DTA est en cours...

L'INSEE a quant à elle mis à jour son DTA en 2016.

A la DRFIP76, il manque les DTA des sites de CLERES, ST ROMAIN DE COLBOSC, ST VALERY EN CAUX, et TOTES.

Notons que pour les 11 sites domaniaux, le plus ancien DTA est celui de la cité administrative et date de 2013. Tous les autres n'ont été établis qu'en 2016...

Pour les sites locatifs, c'est encore pire : la direction n'a pas de vision.

Puisqu'il en va de la responsabilité des propriétaires, la direction leur a cependant rappelé par courrier la réglementation qui impose une mise à jour des DTA au 31 12 2005.

Nous réitérons donc notre demande de transmission de l'ensemble des DTA aux représentants des personnels.

Nous rappelons également à nos directions que la CGT revendique la nomination d'un assistant de prévention à temps plein dans chaque administration, et qu'il existe des points obligatoires à voir à chaque séance du CHSCT : il faut donc prévoir des ordres du jour cohérents !!!

## **6) Suivi des avis et propositions du CHSCT**

Nos avis ne sont pas suivis !

## **7) Examen des registres Santé et Sécurité au Travail**

L'assistant de prévention de la DRFIP s'engage à remettre en place la formation guide et serre fil sur site pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017, mais nous précise qu'il rencontre des difficultés...  
Suite à notre demande, la DRFIP est en cours de discussion pour reprendre les exercices d'évacuation.

## **8) Point sur le budget 2017- Demande d'avis**

En l'absence de consensus intersyndical et en l'absence de devis concernant certaines actions, nous refusons d'émettre un avis et demandons l'organisation d'un prochain CHSCT.  
Le président nous propose la date du 24 avril 2017.

## **9) Opérations immobilières liées à l'installation de la cellule foncière et du pôle évaluation des locaux professionnels/pôle de topographie et de gestion cadastrale de Rouen - Demande d'avis**

## **10) Opérations immobilières liées à l'installation de la cellule foncière, du pôle évaluation des locaux professionnels/pôle de topographie et de gestion cadastrale, ainsi que du service de la publicité foncière et de l'enregistrement du Havre - Demande d'avis**

S'agissant de projets importants, l'administration est tenue de demander l'avis du CHSCT sur ces deux points en séance plénière.

Nous ne sommes pas d'accord sur l'articulation entre le CHSCT et le comité technique local (CTL): en effet, ces deux projets ont été présentés pour avis en CTL avant même d'avoir l'avis du CHSCT, pourtant obligatoire. Pourquoi demander à posteriori l'avis du CHSCT ? À quoi sert-il ? Comment peut-il être suivi ?

Après avoir souligné l'indigence des fiches d'impact et pointé les erreurs et/ou incohérences qu'elles comportent, nous ne pouvons que suivre l'avis défavorable rendu en CTL.

Fin de la séance à 17h45.

Les points suivants sont reportés faute de temps :

## **11) Présentation des PAP 2016 de la DI et des DR des Douanes, et de l'INSEE - Demande d'avis**

## **12) Présentation des PAP 2017 de la DI et des DR des Douanes - Demande d'avis**

## **13) Point d'étape sur le PAP 2017 INSEE**

## **14) Rapport de l'ISST concernant les sites de Yvetot, Harfleur, du CREPS, et des locaux syndicaux de la DI des Douanes**

## **15) Analyse des fiches de signalement, accidents de service, et maladies professionnelles**

## **16) Point sur les travaux de la recette interrégionale des Douanes au Havre**

## **17) Questions diverses**